

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/06/2007
Publication 29/06/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



~~Luc~~ LIONS

N° CG 2007/W-2e/10

Séance du 22 JUIN 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

AIDE EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « LE CARREAU DES METIERS D'ART »

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n°2007/I-2è/02 des 14 et 15 décembre 2006 relatif au budget primitif 2007 du Développement Economique et Universitaire
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 22 mai 2007,
- VU l'avis des Commissions Réunies du Conseil Général, en date du 19 juin 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue à l'association LE CARREAU DES METIERS D'ART dans le cadre du soutien aux pépinières d'entreprises et à titre exceptionnel une subvention de 96 450 €, représentant 15 % du programme immobilier s'élevant à 643 000 €,
- prélève les crédits correspondants, soit au maximum 96 450 € sur l'enveloppe 83895 chapitre 204 nature 20414 fonction 91 programme F022 du budget départemental (l'autorisation de programme correspondante a été transférée dans le cadre de la DM1 2007 du millésime 2006 vers 2007),
- donne délégation à la Commission Permanente pour la convention à intervenir avec le CARREAU DES METIERS D'ART pour formaliser les engagements et fixer les modalités de versement de la participation départementale.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER